

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 26 mars 2020

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4110-2019.

Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

Demande afin de hausser le budget raisonnable du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* et lui permettre de traiter de deux aspects ciblés du réseau intégré.

Chère Consœur,

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, a bien reçu et étudié la décision D-2020-018 au présent dossier.

Cette décision accorde le statut d'intervenant au RTIEÉ mais limite cette intervention au seul Plan d'approvisionnement des réseaux autonomes et estime qu'un budget de participation de l'ordre de 30 000 \$ serait raisonnable.

Suite à cette décision, les membres de l'équipe du RTIEÉ ont tenu plusieurs discussions internes en vue de planifier leur intervention et gérer les limitations exprimées dans la décision susdite de la Régie de l'énergie, **et ce en tenant compte des autres dossiers connexes de la Régie de l'énergie au sein desquels le RTIEÉ ou plusieurs de ses membres ont déjà été reconnus intervenants par la Régie, ainsi que, plus particulièrement, des dossiers connexes de la Régie au sein desquels des membres de notre équipe ont œuvré ou continuent d'œuvrer.**

Ces discussions ont permis d'identifier deux problématiques majeures dont nous désirons faire part ci-après au Tribunal.

Ces problématiques que nous avons identifiées amènent le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, par la présente, à loger deux demandes auprès de la Régie de l'énergie :

- Une première demande de la part du RTIEÉ consiste à inviter respectueusement la Régie de l'énergie à accroître le budget de participation prévu au présent dossier, pour les motifs exprimés à la section 1 de la présente lettre.
- Une seconde demande de la part du RTIEÉ consiste à inviter respectueusement la Régie de l'énergie à permettre à celui-ci de traiter de **deux aspects ciblés du réseau intégré** au présent dossier, pour les motifs exprimés à la section 2 de la présente lettre.

Ces deux demandes sont traitées successivement ci-après.

1. DEMANDE DU RTIÉÉ AFIN D'ACCROÎTRE LE BUDGET PRÉVU AU PRÉSENT DOSSIER

Tel que mentionné ci-dessus, la Régie, dans sa décision D-2020-018, estime qu'« *un budget de participation de l'ordre de 30 000 \$ serait raisonnable* ». Bien que cette décision ne constitue pas une détermination finale des frais d'intervention du RTIÉÉ au présent dossier (lesquels ne seront demandés et déterminés qu'à l'issue de celui-ci), il s'agit néanmoins d'un cadre particulièrement problématique, **ne serait-ce que du simple point de vue mathématique**, non seulement pour les intervenants mais, croyons-nous aussi, pour la Régie de l'énergie elle-même.

En effet, la Régie s'est dotée comme principe de souhaiter des interventions qui lui soient les plus utiles possibles, qui permettent de lui apporter la meilleure plus-value possible, en rémunérant de manière équitable les auteurs du contenu qui lui sera ainsi fourni.

Or, la période de l'audience est prévue du 15 au 25 septembre 2020, soit 9 jours ouvrables. Les taux horaires applicables aux membres de notre équipe, conformément au Guide, sont de 255 \$/h. pour le procureur et de 200 \$/h. pour les analystes. Certains de nos analystes se déplacent en provenance des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches.

Si l'on effectue le calcul mathématique qui en résulte, il apparaît que, **même en restreignant le nombre d'analystes au dossier, même en restreignant les sujets abordés aux seuls réseaux autonomes et même en restreignant les heures de participation à l'audience**, il ne reste pas assez d'heures rémunérées pour effectuer un travail préparatoire normal (prise de connaissance du dossier, DDR, prise de connaissance des réponses, préparation du rapport, prise de connaissance des preuves des autres intervenants, préparation de l'audience et des questions orales, préparation de l'argumentation). Le RTIÉÉ et les membres de son équipe auraient alors à choisir entre a) ne pas effectuer leur travail de préparation normal apte à fournir à la Régie la meilleure utilité et la meilleure plus-value souhaitées ou b) travailler en partie de manière non rémunérée. Plus particulièrement, si notre équipe se limitait au budget énoncé dans la décision D-2020-018, nous serions contraints de nous abstenir de loger des demandes de renseignement et, de surcroît, déposer une preuve sans avoir effectué toute la recherche nécessaire. Nous ne croyons pas, humblement, que la Régie souhaite une telle limitation, laquelle empêcherait les intervenants de lui fournir l'utilité et la plus-value souhaitées.

À titre comparatif, nous notons que la totalité des autres intervenants ont énoncé un budget de participation supérieur, bien que la plupart de ceux-ci n'aient prévu qu'un seul analyste ou expert, qui traiterait indistinctement de tous les sujets de l'intervention. (*Note : ce n'est pas le cas du RTIÉÉ, qui avait initialement souhaité pouvoir assigner des sujets spécifiques aux membres de son équipe dont la spécialisation correspond à ces sujets*). Les autres intervenants ont inscrit des budgets allant même jusqu'à **87 000 \$** (111 h. pour un procureur et 195 h. pour un seul expert) et **81 000 \$** (148 h. pour un procureur et 288 h. pour deux analystes dont un senior et un junior de moins de 5 ans d'expérience). Même UC, qui n'a prévu qu'une seule analyste dont le taux horaire est seulement de 85\$/h. (car il s'agit d'une personne déjà rémunérée comme employée de l'organisme) a inscrit un budget supérieur, à savoir 33 000 \$.

Pour l'ensemble de ces motifs, et en tenant compte également que ce que le Tribunal décidera quant à notre demande exprimée à la section 2 ci-après, **nous invitons respectueusement la Régie de l'énergie à revoir à la hausse le budget** (que la décision D-2020-018 avait estimé raisonnable à 30 000\$) du présent Regroupement, ceci afin de lui permettre de fournir à la Régie la meilleure utilité et la meilleure plus-value souhaitées, en rémunérant les membres de son équipe de façon équitable.

Compte tenu de l'échéance du 26 mars 2020 pour les demandes de renseignements (DDR) et des échéances à venir pour la préparation de la preuve, nous informons respectueusement le Tribunal que (dans l'attente d'une décision de la Régie sur la présente demande), par courtoisie envers la Régie, nous participerons à cette étape de demandes de renseignements (DDR) du 26 mars 2020 et que nous avons amorcé malgré tout le travail préparatoire nécessaire pour fournir à la Régie une preuve de qualité. Nous le faisons toutefois à nos risques de ne pas être rémunérés à cet égard (dans l'attente d'une décision de la Régie sur la présente demande) puisque, tel que mentionné ci-dessus, le respect du budget de 30 000 \$ nous aurait au contraire obligé à ne pas loger de DDR et à couper dans la recherche préparatoire à notre preuve.

2. DEMANDE DU RTIEÉ AFIN DE PERMETTRE À CELUI-CI DE TRAITER DE DEUX ASPECTS CIBLÉS DU RÉSEAU INTÉGRÉ AU PRÉSENT DOSSIER

Tel que mentionné ci-dessus, la Régie, dans sa décision D-2020-018, la Régie a demandé au *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* de ne traiter que du Plan d'approvisionnement des réseaux autonomes.

À mesure que nous préparions notre demande de renseignements au Distributeur et commençons à préparer notre preuve, notre équipe s'est toutefois aperçue que cette limitation soulève certaines problématiques quant à des aspects spécifiques du Plan d'approvisionnement du réseau intégré sur lesquels les membres de notre équipe œuvrent déjà (ou ont déjà œuvré) notamment dans le cadre d'autres dossiers de la Régie de l'énergie et sur lesquels une continuité existe à la fois entre ces dossiers et aussi avec les aspects dont nous traitons déjà dans le cadre du Plan d'approvisionnement sur les réseaux autonomes.

Ces réflexions nous amènent par la présente à prier la Régie de bien vouloir nous permettre d'élargir le cadre de notre intervention, non pas afin de couvrir la totalité des enjeux du réseau intégré, mais **en ciblant de manière très précise deux groupes d'enjeux spécifiques, en réseau intégré**, que nous décrivons ci-après.

Ces deux groupes d'enjeux spécifiques, en réseau intégré, sont les suivants :

- **LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE ET LES MESURES DE GESTION DE LA PUISSANCE. NOTAMMENT LE SOLAIRE ET LES BATTERIES. INCLUANT LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES, TANT DU POINT DE VUE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE ET EN PUISSANCE QU'EN UTILISANT LES BATTERIES COMME OUTILS DE GESTION DE LA PUISSANCE.**

Il existe en effet des enjeux de gestion de la puissance à la fois en réseaux autonomes et en réseau intégré.

Afin de réduire la demande en puissance, en réseaux autonomes, HQD indique procéder à des mesures de sensibilisation (outre les PUERA offerts dans les réseaux applicables), mais n'offre pas de mesures technologiques plus robustes (contrairement au réseau intégré où des mesures technologiques spécifiques sont envisagées par l'entremise d'Hilo, et dont il faudrait vérifier si une partie seraient implantables en réseaux autonomes. Toutefois, en réseaux autonomes, l'installation de batteries (pour stocker notamment l'énergie éolienne ou solaire à être produite) sont envisageables. Mais HQD omet de traiter dans son Plan d'approvisionnement de l'installation de batteries alors même qu'elle considère l'ajout au réseau de production solaire de plus grande envergure.

En outre, l'usage par HQD de batteries de clients (dont les batteries de véhicules électriques) mériteraient d'être aussi examiné, en lien avec le déploiement prévu de tels véhicules. Plusieurs bâtiments résidentiels récents intègrent déjà des prises de recharge pour véhicules électriques et pourraient alors servir d'outils à l'utilisation des batteries de ces véhicules par HQD pour la gestion de sa demande en puissance.

Les présents intervenants et les membres de leur équipe (notamment Messieurs Jean-Claude Deslauriers, Patrick Goulet, Jimmy Royer, André Bélisle, Pierre-Paul Sénéchal et Gaston Cadrin) œuvrent déjà dans le domaine des énergies renouvelables, du stockage, des véhicules électriques, de l'efficacité énergétique et de la gestion de la puissance. Ils ont accès à des informations sur ce qui se réalise dans le domaine tant aux États-Unis, que dans d'autres provinces canadiennes et ailleurs dans le monde.

Voici notamment un bel exemple que nous connaissons de l'intégration de stockage dans un complexe d'appartements construit à Salt Lake au Utah, qui comprendra 22 bâtiments et 600 unités. Les batteries sont installées dans chaque appartement et raccordées à l'énergie solaire sur le toit. Ainsi, les services publics locaux peuvent s'en servir comme d'une centrale électrique virtuelle lors d'une période de pointe : **Adele PETERS**, *In this new solar-powered apartment complex, all 600 units have batteries that form a virtual power plant*, 2019-08-27, <https://www.fastcompany.com/90394337/in-this-new-solar-powered-apartment-complex-all-600-units-have-batteries-that-form-a-virtual-power-plant>

Nous soumettons donc respectueusement que notre apport utile à la Régie et lui apportant une plus-value sur ces sujets pourrait couvrir non seulement les réseaux autonomes, mais aussi le réseau intégré et que, quant à de nombreux aspects, il existe une interrelation entre les enjeux et solutions applicables aux réseaux autonomes et au réseau intégré sur ces mêmes questions.

- **L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE ACTUELLE (COVID-19) SUR LA PRÉVISION DE LA DEMANDE, LA PRÉVISION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DIVERSES SOURCES DE PRODUCTION DONT CELLES EN ÉNERGIE RENOUVELABLE ET LA PRÉVISION DES RÉSULTATS DES MESURES EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET EN RÉDUCTION DE LA PUISSANCE, AINSI QUE LES SCÉNARIOS DE SORTIE DE CRISE**

En matière réglementaire devant la Régie de l'énergie du Québec, il est d'usage que les plans d'approvisionnement soient examinés sur la base des prévisions de la demande, des coûts et revenus et des résultats des programmes telles qu'elles existaient au moment où ces prévisions ont été réalisées. Ces prévisions ne sont que rarement réajustées en fonction de connaissances plus récentes, et uniquement dans des cas exceptionnels.

Or un tel cas exceptionnel survient présentement au Québec avec le ralentissement économique majeur et les autres contraintes amenées par la crise sanitaire de la pneumonie COVID-19 causée par le coronavirus SARS-CoV-2. Des composantes majeures de l'économie sont présentement à l'arrêt, tant dans le secteur de la production industrielle, minière et autre, du transport des personnes et des marchandises, des secteurs commerciaux et institutionnels et des structures décisionnelles.

Ce ralentissement et ces contraintes sont particulièrement aigües pour les réseaux autonomes, dont la plage annuelle de transport maritime et de construction est restreinte à quelques mois seulement, en sus du fait que la saison de la chasse amène un ralentissement d'autres périodes dans certains villages et en sus de l'arrêt pendant

les vacances de la construction. Les institutions politiques décideuses ont ainsi suspendu plusieurs de leurs activités dans plusieurs réseaux autonomes. Plusieurs de ces réseaux appliquent des mesures, parfois très sévères, restreignant les déplacements afin d'éviter la contamination. Les grands consommateurs d'électricité (mines, etc.) ont suspendu leurs activités, de même qu'un grand nombre de commerces, autres industries et institutions. Même l'équipe d'Hydro-Québec Distribution responsable des réseaux autonomes, dont les bureaux sont situés à Gaspé, en plus des recommandations de travail à domicile et de la cessation de toute activité non essentielle, pourraient difficilement accéder à certains des réseaux autonomes, du fait de la quasi-disparition des liaisons aériennes entre Gaspé et Montréal, d'où partiraient d'autres vols aériens vers ces réseaux.

Ces réalités affectent non seulement l'année 2020 mais sont de nature à pouvoir entraîner des conséquences au-delà de 2020. Des instituts de recherche économique tant internationaux (Goldman Sachs, Morgan Stanley, etc.) que canadiens ont déjà entrepris de quantifier ces impacts tant à court terme qu'à plus long terme.

Nous traiterons donc de cette question dans le cadre du plan d'approvisionnement des réseaux autonomes et examinerons aussi les scénarios de reprise après la crise. Nous soumettons toutefois respectueusement qu'une bonne partie de ces réflexions sur la crise et l'après-crise et des données sur lesquelles elles reposeront touchent à la fois les réseaux autonomes et le réseau intégré. Nous soumettons donc respectueusement qu'il serait souhaitable que nous puissions traiter de cette question plus globalement, aussi quant aux impacts de la crise et aux scénarios après-crise en réseau intégré.

Nous rappelons que le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*, regroupe les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*. Le RTIÉE, comme son nom l'indique, œuvre quant aux enjeux de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie à élargir ce cadre d'intervention du RTIÉE quant aux deux aspects ci-dessus décrits du réseau intégré.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).